



21 mai 2026

Baromètre du véhicule électrique 2026

Plus de 7 véhicules neufs sur 10 vendus en France sont électrifiés

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile, piloté par l'ANFA, publie la quatrième édition de son baromètre du véhicule électrique. Les motorisations électrifiées, qui représentent 70% des achats de véhicules neufs en 2025, continuent de progresser, portées par les véhicules hybrides non-rechargeables. Le renouvellement du parc s'accompagne d'un déploiement intensifié des infrastructures de recharge. Face à la transition énergétique du parc, la branche des services automobiles accélère l'accompagnement des professionnels du secteur en élargissant l'accès à trois certifications dédiées à la maintenance et au démontage des batteries de traction des véhicules électriques.

Une transition du parc automobile portée par les motorisations hybrides non-rechargeables

Les immatriculations de véhicules électrifiés neufs (VE et VH) ont fortement progressé depuis 2016 pour atteindre plus de 1,1 million de ventes en 2025. A elles seules les motorisations électriques représentent 4 % des véhicules particuliers en circulation au 1er janvier 2026, soit 1 400 000 véhicules dont 327 200 vendues en 2025.

En 2025, **70% des immatriculations de véhicules neufs ont concerné un véhicule électrifié. La palme revient aux ventes de voitures hybrides non-rechargeables neuves, qui continuent de progresser avec +20% par rapport à 2024**, soit 43% du total des immatriculations, dépassant l'essence (21%) et distançant encore plus le diesel (passant ainsi de 52% des immatriculations en 2016 à 5% en 2025). Les ventes de véhicules électriques ont également augmenté avec +12% par rapport à 2024, soit 20% des ventes de véhicules neufs en 2025, portées par les incitations réglementaires vis à vis des flottes ainsi que par le leasing social.

Les ventes de voitures électriques d'occasion ont par ailleurs bondi de +30% entre 2024 et 2025 et de + 100% par rapport à 2023, signe que les véhicules électriques séduisent de plus en plus les automobilistes français.

À noter : l'immatriculation de véhicules électriques neufs concerne 12% des ventes des bus et cars, 8% des deux-roues motorisés, 10% des utilitaires et seulement 2% des véhicules industriels.

L'ANFA étend son offre de formation pour prévenir l'électrification du parc

Avec un ralentissement global du marché du neuf, l'électrification du parc roulant reste lent. En effet seulement 5,7% des entrées ateliers distributeurs concernent des véhicules électriques et hybrides. **Selon le dernier scénario de l'Observatoire, ce dernier pourrait être composé à 28% de véhicules électriques en 2036.** Dans ce contexte, il reste primordial d'anticiper les besoins en compétences qui sont et seront à l'œuvre pour vendre, louer, maintenir, réparer, contrôler et recycler ces véhicules électriques et les infrastructures de recharge, en toute sécurité. L'ANFA prend ainsi le pas sur l'électrification du secteur avec :

- 3 500 formations de formateurs depuis 7 ans (38% des stages de formations de formateurs concernent les véhicules électriques et hybrides).
- **La création de trois nouveaux certificats de qualification professionnelle (CQP) pour prendre en compte les métiers d'entretien, de réparation et de démontage des batteries.** La première promotion sortante est attendue pour l'année 2027. Également dès 2027, des déploiements successifs sont attendus sur le territoire pour permettre de former aux nouvelles compétences liées à la réparation et au démontage des batteries.
- Un nouveau **CCB « Réaliser l'entretien et la maintenance d'un véhicule électrique et hybride »** (RS6942) crée en 2024 et qui sera étendu sur le territoire dès septembre 2026.
- En réponse à l'électrification croissante des véhicules et au déploiement des bornes de recharge, **l'ANFA expérimentera dès 2026 le CCB « Conseils en électromobilité ».**

« La branche des services de l'automobile mène un effort structurant de formation pour anticiper les besoins liés à l'électrification. Avec le déploiement de nouvelles certifications, l'ANFA répond à une évolution du marché encore naissante, la transformation des métiers sera nécessaire pour opérer une transition efficace. »
Commente Marie-Sophie Girardin, Responsable de projets au sein de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile.

[Télécharger le Baromètre](#)



À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via son réseau de CFA et lycées professionnels partenaires.

CONTACT PRESSE ANFA

Agence Rumeur Publique • anfa@rumeupublique.fr
Pia Manière - 06 01 40 08 60
Arthur Barbier - 07 71 80 76 69
communication@anfa-auto.fr
TOUTES NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE
www.anfa-auto.fr/actualites